

Dépenses Admissibles

Les fonds versés peuvent être utilisés aux fins suivantes :

Catégories de coûts	Description
Frais de personnel/consultants	Frais relatifs au temps consacré par le personnel ou des consultants directement à la mise en œuvre d'activités spécifiquement liées au projet, à l'instar de la fourniture d'avis techniques/d'expertise.
Frais de formation/d'ateliers/de séminaires	Frais liés aux manifestations et réunions. Ils incluent également les formations et séminaires ou ateliers au profit des bénéficiaires, des partenaires et/ou des parties prenantes du projet, nécessaires à la réalisation des buts et objectifs du projet et à la préservation de ses résultats.
Frais de diffusion	Frais liés à la préparation, la production, l'acquisition, la communication et la diffusion des résultats du projet, à l'exemple des rapports ou documents d'étude, y compris les supports multimédias, l'hébergement internet, les journaux, la radio et la télévision. <i>Ces frais NE PEUVENT PAS inclure la rémunération de fonctionnaires ou de membres du personnel des médias.</i>
Achat de matériel et/ou d'autres petites immobilisations	Frais spécifiques liés à l'acquisition de petits équipements et fournitures considérés comme indispensables à la mise en œuvre satisfaisante d'un projet. <i>Les frais relevant de cette catégorie sont limités à 5 % du montant total du financement.</i>
Dépenses diverses	Frais supplémentaires liés à l'administration du financement directement imputables au projet, tels que les fournitures de bureau, les frais bancaires et les frais de communication et d'affranchissement. <i>Les frais relevant de cette catégorie sont limités à 5 % du montant total du financement.</i>
Frais d'administration du financement	Incluent toutes les charges indirectes, jusqu'à concurrence de 10 %, associées à l'élaboration, la négociation, la conclusion et l'exécution de l'accord d'appui au financement.